L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA..................Locataire.

Grande représentation d'ouverture de la célèbre

Troupe d'Opéra Italien
DE GHIONI ET SUSINI.

MAX STRAKOSCH.......................Directeur.

Lundi soir, 19 novembre 1866, à 7 heures et demie du soir:

L'AFRICAINE,

Opéra posthume, en cinq actes, de Meyerbeer.

L'AFRICAINE est, en ce moment, le grand événement musical, en Europe et sur ce continent. Elle sera représentée avec une splendeur qui n'a jamais été égalée dans cette ville et aussi magnifiquement qu'à l'Académie de Musique de New York. Mme ANGIOLINA GHIONI, Mlle CANISSA, le signor IRFRE, MARRA, SUSINI, COLETTI et toute la troupe y figurent.

Les décors faits et peints, expressément pour cet opéra, par MM. Butler et Evans, de l'Académie de Musique et du théâtre de Walack, à New-York, représentent, au troisième acte,

L'ENTREPONT D'UN GRAND NAVIRE, et l'entrée des principales chambres; au cinquième acte, le MANCENILLE (arbre) ou APAS.

Les Costumes sont neufs et magnifiques.

L'opéra étant très long l'ouverture commencera à 7 heures et demie précises. Le public est prié de se trouver dans la salle cinq minutes auparavant. Le nombre des musiciens a été augmenté afin que les artistes puissent être conduits convenablement à leurs places.

Mardi soir, 20 novembre—FAUST.

PRIX—Parquets et Stalles, $1; Parterre, $1; places de familles $1; Galeries, 50 cents; Loges, $8; Loges d'avant scène, $10.

Les billets se vendent au bureau de location du Théâtre de l'Opéra; au magasin de musique de Grünewald; chez J. Lazarus, rue St Charles, No 22.

Les abonnés du lundi et du jeudi, du mardi et du samedi, sont priés de venir prendre leurs billets tous les jours de représentation, avant 2 heures de l'après-midi. 17nov

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 18 NOVEMBRE 1866,

Première apparition de Mme LACROIX qui remplira le rôle de Marguerite, qu'elle a joué à Paris, dans

LA MENDIANTE,

Drame en 5 actes,

Et rentrée de M. GRAVIER.

Lundi, 19.—Début de la Compagnie d'Opéra Italien sous la direction de M. MAX STRAKOSCH.

Mess eurs les abonnés du Lundi et du Jeudi, du Mardi et du Samedi sont priés de faire retirer leurs coupons, avant 2 heures, chaque jour d'abonnement.

On commencera à 7 heures et demie. 17 nov

SALLE DE L'OPERA

Les portes seront ouvertes à 7 heures, le Concert commencera à 8 heures du soir.

UN GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL sera donné à la salle de l'Opéra, dans un but de bienfaisance, SAMEDI, le 17 novembre 1866, avec le concours des artistes distingués suivants:

Mesdames URBAN FLEURY, mezzo-soprano, LOCQUET, W. R. et L. R., pianistes,
Messieurs FOURMESTREAUX, baritone, FERNANDO, baryton de Paris, VAN DER GUCHT, flûtiste, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles, PAGE, violoniste, NORES, pianiste et DAVIS, ténor.

M. Davis, pour cette fois seulement et en vue du but de la représentation, SIFFLERA la cavatina du Barbier de Séville, avec accompagnement de piano.

Le grand piano qui servira en cette occasion a été généreusement offert par M. Périer 122 rue Royale.

Pour les détails voir les programmes.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 16 nov—2

Théâtre d'Orléans.

Samedi, 17 novembre 1866,

LA FIAMMINA,

Comédie en 4 actes, de M. Mario Uchard.

CROQUE-POULE,

Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures et demie.

Théâtre St-Charles.

Rue St Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

Deuxième représentation d'Opéra.

SAMEDI SOIR, 17 Novembre, à 7 heures et demie,

L'AFRICAINE,

Opéra posthume, en cinq actes, de Meyerbeer.

Mme GHIONI, Mlle CANISSA, Signor IRFRE, Signor MARRA, Signor COLETTI dans les principaux rôles. NOUVEAU DECORS, y compris (au troisième acte),

L'entrepont d'un grand navire.

Et, au cinquième acte,

Le Mancenille (arbre) ou l'Apas.

Magnifiques costumes neufs.

Chef d'Orchestre.......................Signor NICOLAO

Dimanche soir, 18 novembre—M. EDDY remplira un rôle principal.—Première représentation de

Der Freischutz,—Drame.

Les Prix sont les mêmes que par le passé. 17 nov

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL.....Propriétaires et Directeurs

Représentation CHAQUE SOIR et le SAMEDI à MIDI

Deuxième semaine des fameux frères Hanlon. Premier début en Amérique de FRANK LACY et de Mlle FLORENCE REYNOLDS.

Grand bal, et dans lequel paraîtront Mlle ACOSTA et M. WITHOFF et un grand corps de ballet.

Les sieurs CLINTON dans de nouvelles danses.

La Signorita MARIETTA ZANFRETTA la fameuse danseuse de corde.

JOHNY THOMPSON et la troupe d'Afrique dans de nouvelles pantomimes.

Les familles SIEGRIST et CARON dans de nouvelles pièces.

La compagnie entière des Variétés paraîtra.

12nov

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

C. W. Schaller.......................Directeur.

[illegible]

LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES, composée d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, d'oiseaux, etc. [illegible]

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

QUATRIÈME GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ
A LA SALLE D'ORLEANS,
Entre Royale et Bourbon,
SAMEDI 17 Novembre 1866
Et tous les Samedis.

LES Propriétaires ont l'honneur d'annoncer au sou-verain public que les bals ont été réorganisés ... [illegible] ... Restaurant de la Maison ... Cigares de la Havane. Magasin de Costumes ... tous les prix modérés par Mme Selmy.

Prix d'Entrée pour un Cavalier... $3

Les Dames n'ont pas le droit d'assister au Bal. Les portes s'ouvriront à 10 heures précises. Le Bal commencera à 11 heures. Pour plus de détails, voir les programmes.

PROPRIÉTAIRES: HIPPOLYTE & NARDINI.
DIRECTEUR: LESAGE. 8 nov—2

Un Grand Bal Paré

Sera donné par la Société des Dames

DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE, A la salle de la PARFAITE UNION, rue des Remparts, Entre Dumaine et St-Philippe,

LE SAMEDI 8 DECEMBRE 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	L. Gruber,	Ch. Kreet,
L. Seeretz,	X. Detroit,	N. Bose,
A. P. Schneider,	Chs. Yerger,	A. Zimmermann,
C. Davic,	J. Ramston,	Chs. Frantz.

COMMISSAIRES:

A. Sambola,	J. B. Geler,	D. Meunier,
L. Cercher,	C. Albert	

COMITE D'ORGANISATION ET D'INVITATION:
A. P. Schneider, C. Davic, L. Gruber

Prix du billet............$2.00.

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées au Comité ou à l'un des membres qui se réuniront les Mardis et Vendredis de chaque semaine à 8 h.

Les propositions pour buvette, restaurant et vestiaires seront ouvertes jusqu'au 1er décembre.

Par ordre du Président.

11 nov— A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU bénéfice de M. PAUL ROCHE, artiste de l'Opéra —donné le samedi 24 novembre 1866, à la salle de l'Opéra.

DIRECTEURS:

Col A Ferrier,	Charles Bienvenu,	Francis Bouvais,
Max Nihoul,	Emile Lefranc,	Amedée Paris,
Henri Barthe,	P Canonge, Jr.	A St Alexandre
Louis Lede,	François Raudon,	Auguste Rousselot,
N Fidel,	Alfred Roury,	J Leblanc,
E Levy,	G Guet	F Plot,
H Mision,	F Nagnolium,	A Fouquet,
Oscar Bois,	J Jourd, architec.,	L Massey,
A Dutuaréte,	J Gig,	L Zickenbach,
P Turbers,	R Bardaux,	L Genin,
Charles Laborde,	Ch Peigé,	Ch Antoginai,
Col Dumonteil,	Henri De Gruy,	Victor Prost-dame,
A Gratard,	J Gratard,	A Bouchange,
C Abadie,	H Fuard,	Capitaine Rougue
J Lepine,	Gustave Bone,	J Carrée,
Capitaine Gendes,	Capt Hanemann,	Com'dat P Servat,
C Marchal,	Colonel Artigue,	Cap Artigue, Engl.
Capt Artigue, V L,	Lt-Col Ségnette,	R Mandel,
Capt Peterin,	Maj E Geraldo,	Cap Lambeau,
Théophile Gelhais,	Aug Deslonde,	J Pron, Jr.
M Montruil (maison B Piffet),		M Lhambias, père,

M Llambias fils, président de la Société des Fils de la Louisiane.

M Deshaupe, rue St-Louis.

On pourra se procurer des invitations de dames et des cartes de cavalier chez

MM. A. Dedeneaut, encoignure Royale et St-Louis,
" F. Bouvais, rue Bourbon,
" H. Mohen & Schweitzer, Orléans et Royale,
" Cornibe & Lob anc, Vieille-Levée, No 265,
" A. Noury & Guet, rue Douane, No 115,
" E. Levy, rue Dryades, No 457.

Au contrôle de l'Opéra, ainsi qu'à tous les Directeurs. Réunion des Directeurs, tous les lundis, mercredis et vendredis, au salon du restaurant St-Louis.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Prix du Billet......................$2.00.

7 nov—tdj au 13.

F. RIMAILHO & ESPENAN,

IMPORTATEURS, No 43 RUE DE CHARTRES,

Ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'ARTICLES DE CHOIX qu'ils offrent aux marchands de la ville et de la campagne à des PRIX EXCEPTIONNELS:

CONFECTIONS de SOIE pour dames. ORNEMENTS et PASSEMENTERIES de Soie et Jais, GALONS NOUVEAUTE, BRODERIES, DENTELLES CLUNY et VALENCIENNES, RUBANS, BOUCLES et AGRAFES à Ceintures BAS et CHAUSSETTES françaises, anglaises et allemandes. LAINAGES de fantaisie, GILETS et JUPONS TRICOT de Montréjeau, PEIGNES ivoire, Buffle et Ecaille, CORSETS, CHEMISES, CRAVATES, GANTS, MOUCHOIRS, Batiste, SERVIETTES et NAPPES, PARAPLUIES et EN TOUT-CAS Soie, MERCERIE, PARFUMERIE, PLUMEAUX, &c, &c.

F. RIMAILHO & ESPENAN,
20 oct—1m No 43, rue de Chartres.

Confiserie Française.

E. LEVY,

457 .... Rue Dryades 457

Entre Euterpe et Terpsichore,

NOUVELLE-ORLEANS.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de son nouvel établissement, depuis le 3 du courant. Il sollicite le patronage du public et tous ses efforts tendront à s'en rendre digne.

Petits-oris fins, fruits crystallisés, nougat de Montélimar, liqueurs fines et de toutes qualités.

Salons de crèmes et de lunch.

Les ordres pour le dehors seront l'objet d'une grande attention et seront remplis à des prix modérés.

Dépôt de chocolat Lopez. 8 nov—1m

T. C. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours d'actions, bons, scrip d'assurance et valeurs du gouvernement.

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.

8 nov—1m

Docteur J. Maringer,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 67, rue Royale, entre Conti et Bienville, NOUVELLE-ORLEANS.

Consultations de 10 à 1 heures. 30 oct—1m

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER,

[illegible] ... SAMEDI, 17 Novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

MARY,

[illegible] ... capitaine A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS.

17 nov—1f Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 17 novembre, à huit heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à raison des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes,

J. C. HARRIS,

commandant J. B. Lockwood, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
16 nov. Au coin des rues Camp et Commune.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ SAMEDI, 17 novembre, à 8 heures du matin,

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Le steamer en fer à basse pression et à aubes,

ST. MARY,

Tripp commandant, partira à la date ci-dessus, du pied de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
6 nov. au coin des rues Camp et Commune.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ SAMEDI, 24 Novembre 1866, à 8 heures du matin.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales,

AUSTIN,

D. S. Austin, commandant, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
17 nov Au coin des rues Camp et Commune.

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

LAURA,

De la malle, à basse pression, à aubes et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

LOUIS FRIGERIO Jr.
29 oct—1m No 28, rue de Chartres

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	...Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2300	"	Vansier, "
HAVANA	2000	"	Whitman, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira MERCREDI, 21 novembre 1866, à 7 h. A. M., et

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Sumner, commandant,

Partira SAMEDI, 24 novembre 1866, à 7 heures A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,
25 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc.
EUROPE	Lemarié	Samedi 15 déc.
ST LAURENT	Bocande	Samedi 29 déc.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin, la table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest peuvent pourvus de coupons de billets de chemin de fer moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune. 9 nov

POUR RIO JANEIRO. Départ: le 5 décembre positivement.

La goëlette anglaise FAVORITE, capitaine .... partira comme ci-dessus, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, et plusieurs passagers; ces derniers sont priés de régler leur passage avant le 1er décembre, et ceux qui désirent partir devront aussi avoir leur passage engagé avant ce jour, car aucune application pour passage ne pourra être reçue après le 1er décembre.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser chez

J. M. ORIOL,
10 nov 35, rue Natchez.

POUR LE HAVRE.

Partant vers la fin du mois.

Le navire américain de première classe MERCHANT, capt. Sprague, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au coteau 40, Troisième District ou à H. BUDDENDORFF, 7 nov 176 Common street.

Pour Washington, Opelousas, Atchafalaya, Port Barré, et tous les ports intermédiaires, le bateau à vapeur

IRENE,

capitaine, Gus. E. Louaillier; commis, John W. Darby, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, SAMEDI, à midi, du pied de la rue Bienville.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville. 15 nov

Nlle-Orléans et Grand Ecore—Paquebot régulier du Samedi.—Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour Grand Ecore, alexandrie, les barcadères de Nieman, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.—Le confortable bateau à vapeur ANNIE WAGLEY, d'un faible tirant d'eau, commandant Alex. Grant Jr., commis John T. Handy, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & OWARTNEY, Front Levee, No 13,
W. M. BURLS, rue du Canal, No 29,
F. J. WINBURN, rue des Magasins, No 54,
VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces.
6 nov—au 1er déc.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Parenton, commis J. J. Lebarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangement nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17nov 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Dufresne, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. KELS, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se rendra régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à ce fret jusqu'à Lockport. 17nov—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et descendra la pointe de Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sûreté, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16 oct—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kelsoen, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Waterloo, et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 88. J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 28 9nov—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE. —Départ tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW EMA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Meinoon, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauville, Labadieville, Napoléonville, Paincour ville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 16nov—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connexion avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Ingomar, P. K. Burke, capitaine; Geo. Deve et A. H. Cendrey, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas.

Il partira de Brashear City tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée des chars de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 2 heures de l'après-midi.

Le Samedi, l'INGOMAR ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. MEYNIER, Jr., Agent,
23 oct—1m 21, rue St-Louis.

MAISON RIVERA,

158 . . . rue Royale . . . 158

Le soussigné a l'honneur de faire savoir aux nombreux habitués de la maison et au public en général qu'il vient de recevoir de Paris, par l'intermédiaire de M. RIVERA,

Un bel assortiment de bijouterie française en or et en argent, tel que:

BOUCLES D'OREILLES, dernier genre; CHAINES, COLLIERS, CHAINES de montres, MONTRES, BAGUES, DÉS, CROIX, TABATIERES, MÉDAILLES, HOCHETS pour enfants, monture nacre, &c., &c.

Ainsi qu'un grand assortiment de bijouterie de religion et autres articles de ce genre, fins et ordinaires.

Le tout sera vendu à des prix très modérés.

Le soussigné se recommande aux familles, particulièrement pour la perfection d'oreilles et la monture de cheveux en or et en argent.

Pour F. M. RIVERA,
27 oct—1m J. B. DESANGLES, agent.

Licht & Philippe,

BRONZEURS ET GALVANISEURS,
No 61, rue Perdido, entre Baronne et Dryades.

REPARATION ET MISE A NEUF

De Bronzes, Pendules, Appareils à Gaz, &c., &c.

20 oct—1m

AVIS.

CHANGEMENT DE LOCAL.

A partir du 1er novembre prochain le magasin de la maison C. RAVELET & FILS (importation de dry goods en gros) sera transféré de No 86 rue de la Douane au No 81 rue Royale, au dessus.

16 oct—1m

VENTES JUDICIAIRES.

CAMPBELL vs La COMPAGNIE NATIONALE DE EXPRESS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,436.—En vertu d'un ordre de vente rendu le ... 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de novembre 1866, à 4 heures P. M., rue de Chartres, entre les rues Dumaine et d'Orléans, en face la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux beaux chevaux

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
14 nov—1tj Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GRIEFF, BYRNE & Co. vs. BOSTOCK, PETTUS & TUTTLE.

COUR DE LA TROISIEME Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.—No. 2,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de Novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le goëlette FANCY, ensemble avec ses agrès, meubles, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui, dans le fleuve Mississippi, rive droite, près du débarcadère du Chemin de fer des Opelousas.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19oct—26, 3, 10, 17 nov

Succession de feu CHS. ST.-VILLE DE BON, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 26,072—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 d'octobre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Galvez, Poydras et Johnson, dans le Premier District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente-deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-quinze pieds sur la ligne du côté de la rue Johnson, soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de largeur derrière. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse en bois portant le No 465 sur la rue Lafayette, ayant trois chambres et une entrée, une petite cuisine en bois ayant deux chambres, cour, lieux d'aisance, &c, ainsi qu'il appert du plan dressé par C. A. de Armas, architecte, lequel plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—26 nov 2,10,17.

SUCCESSION DE FEU J. J. McCORMACK, décédé

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 27,686.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de septembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept de novembre, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine étendue de terre, située dans la Paroisse Concordia, en cet Etat, dont description suit, le Quart Nord Est du Quart Sud Est de Section vingt-trois (23), la moitié Sud du Quart Sud Ouest, la moitié du Quart Sud Est et la moitié Sud du Quart Nord Est de Section vingt-quatre et le quart fractionnel Nord Ouest de Section vingt-cinq, dans le Township Cinq Nord Rangée Sept Est dans le District Oriental des terres de la Rivière-Rouge, contenant trois cent quatre-vingt-quatorze 77|100 acres. Ainsi qu'il appert du plan officiel de l'Arpenteur des terres, déposé au Bureau des Terres de la Louisiane, et par Patente portant le No. 5,768, daté du 21 juin 1859, inscrite aux Livres des Patentes à Bâton-Rouge, Vol. 6, Page 392.

Une certaine étendue de terre située dans la Paroisse Ste-Hélène, en cet Etat, contenant deux cent soixante-dix-neuf acres, plus ou moins, et bornée au Nord par les terres d'Owen J. Donelle, à l'Est par les terres de Robert J. Carter et la dame Dizan, au Sud par les terres de R. J. Carter, et à l'Ouest par les terres de R. J. Carter et par celles de la succession de H. J. Glascock, décédé.

Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction de l'administrateur de cette succession, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en sus déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier s'élevant à la somme de $185 ou environ ainsi que le montant des taxes d'Etat et de paroisse.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 oct—1, 6, 12 17 nov

La Dame veuve JOSEPHINE LACOSTE, Dr. J. POTTER, subrogé, vs. MARY ANN NUGENT.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,936.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mary Ann Nugent et Patrick S. Nugent, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés dans la continuation du faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No Quatorze, compris entre les rues Hevia, Cypress, Prieur et Johnson, désignés par les Nos. Un et Deux dudit îlet No Quatorze, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 5 de février 1842, et déposé au bureau de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville. Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes:

Le No Un trente-quatre pieds deux pouces de face à la rue Prieur, sur cent trente pieds, deux pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Hevia et trente-deux pieds, cinq pouces et trois lignes de largeur derrière. Le No Deux soixante-dix-sept pieds, trois pouces et six lignes de face à la rue Hevia, vingt-six pieds, trois pouces de profondeur et face à la rue Cypress et cent soixante-huit pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de séparation du No Un au No Deux, à la rue Hevia, ainsi qu'il appert du dit plan, de No Un par une ligne mesurant trente deux pieds, cinq pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif
9 nov—17,24—et 11 déc de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Thomas Hughes, ff. fas. en faveur de Henry Williams, Jr., et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,481—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt six de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au bourg Duverjé, sur la rive orientale du fleuve Mississippi, vis à vis de cette ville, désigné par le No Deux de l'îlet No Vingt, compris entre les rues Barthelemy, Allx, Pegnin et Pierre, suivant plan No 42 du Livre de Plans No 6 Bis, déposé en l'étude de Paul Caire, ci-devant notaire public en cette ville, dressé par S. Dauzat, voyer, et M. ... voyer, en date du 16 mars 1852, et ayant mesure française les dimensions suivantes, savoir: trente pieds de face à la rue Barthélemy sur cent vingt-quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et aboutissant à des lignes des rues Bartholemy et Alix, conformément audit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, ayant six chambres, cuisine et écurie.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition qu'en a faite le défunt en avait faite de la dame Jean-Baptiste Olivier, suivant acte au rapport du dit notaire Caire, en date du 26 d'août 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 oct—Nov 2,10,17,26

Vente par le Marshall des E.-U.

L. S. & E. A. QUITMAN contre F. H. QUITMAN.

LA COUR DE CIRCUIT des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District de la Louisiane—No 4,052.—En vertu d'un writ de saisie et de vente rendu et à moi adressé par la dite honorable Cour, j'ai saisi et vendrai, le SAMEDI, 1er décembre 1866, à midi, à la porte de la maison de Cour, à Houma, Paroisse Terrebonne, Lne, les propriétés ci-après décrites, savoir:—

1o—Une certaine habitation sucrière connue sous le nom de "Live Oak Plantation," située sur la rive droite du Bayou Grand Caillou, comprenant une partie de la concession Louis ..., ayant quarante arpents de face sur environ quarante arpents de profondeur.

2o—La partie de la concession Jean-Charles située sur la rive droite du dit Bayou et joignant à la susdite propriété, ayant environ trois arpents de face sur environ dix arpents de profondeur.

3o—La partie de la terre de Jacques Lambert, située sur la rive droite du dit Bayou, ayant environ cinq arpents de face sur environ dix arpents de profondeur.

4o—Une autre morceau de terre situé également sur le dit Bayou, ayant environ cinq arpents de face à la partie inférieure de la concession Pedro Gonzales, sur environ vingt arpents de profondeur.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations et machineries qui se trouvent sur les terres ci-dessus décrites et sur lesquelles pèse une hypothèque en faveur des demandeurs dans le procès, lesquelles propriétés furent données à eux faite par le père, le général John A. Quitman par acte au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public, le 20 juin 1856.

Saisis dans le susdit procès pour satisfaire la réclamation des défendeurs, savoir: dix-huit mille piastres, avec intérêt à raison de sept pour cent l'an sur la dite somme à partir du 1er novembre 1860—et les frais du procès.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CUTHBERT BULLITT,
Marshal des E.-U. pour le District de la Louisiane.
26 oct—29—3,10,17,24 nov—1 déc

VENTES DE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Palmer Buchanan et Smith contre Moore, Green & Co—No 5,402.

COUR DE PREMIER JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Cour de Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, dans la rue Julia, près la rue du Camp, SAMEDI, 17 novembre 1866, à midi, la propriété suivante, savoir: six balles fil de coton.—Saisis dans le susdit procès.—Conditions: comptant, sur livraison.

JOHN MASKEW,
6 nov—14,17 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Ottof Soderling.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,
17nov—1 f. Greffier.

Succession de Henry Meyers—No 18,596.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
17nov—22 23 Greffier.

Succession de A. M. Felters—No 27,500.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Wm H. McLellan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. M. Felters, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17 nov—22 23 Greffier.

Succession de veuve E. H. Gower—No 27,498.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry Von Phul Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue veuve E. H. Gower, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17 nov—22, 28. Greffier.

Succession de Anson Peck—No 27,262.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 nov—14,17 Greffier.

Succession de Andrée Massignac, épouse décédée de Jean Riville.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
9 nov—14,17 Greffier.

Succession de Mme Laura V. Campbell, épouse de Henry W. Palfrey—No 27,461.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Sloo a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mme Henry W. Palfrey, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
9 nov—14,17 Greffier.

Avis aux débiteurs de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES,

166 ....rue Tremé.................166

AYANT acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, pendant de nombreuses années, a l'honneur d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac de Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, à la portée de toutes les bourses. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles.........Meubles.........Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 17 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises, étagères à ressorts, tables de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tables à allonge, tapis Velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc. —le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin 16 nov

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 17 novembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lener, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies, découverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15nov

Succession de Michael O'Brien, No 26,893

Résidence de prix, No 484 de la rue du Camp, entre la rue Orange et le Chemin Félicité, vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 17 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1866, No 26,893 du dossier de ladite cour—

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Orange, Magasins, Richard et Félicité, et désigné par la lettre C sur un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 14 novembre 1864 et annexé à un acte de vente passé pardevant Wm Shannon, notaire public, de Belden à M. O'Brien, le 25 novembre 1864. Ledit terrain ou morceau de terre a 33 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 107 pieds, entre lignes parallèles; ensemble, l'usage d'un passage d'une largeur de 3 pieds qui s'ouvrait sur la rue Orange, commun audit terrain et à d'autres terrains.

Les bâtisses comprennent une bonne maison en bois et à étages, (No. 484 de la rue du Camp), ayant cinq chambres et vestibules, quatre chambres dans une aile attachée à la maison; gaz dans toute la maison; cuve, &c. et toutes les dépendances ordinaires.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée à la succession jusqu'à paiement des billets. L'acquéreur s'engagera à payer les honoraires d'avocat et les frais de cour en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets.

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19oct—20, 1, 2, 13, 16, 17. nov.

Succession de JUAN Y. DE EGANA—No 16,682.

10 actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 17 novembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 7 septembre 1866, No 16,682 du dossier de la dite Cour—

10 actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Conditions comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 8nov

VENTES JUDICIAIRES.

JAMES P. FRERET vs ALFRED H. HOPKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 20,976.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, dix-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain désigné par le No Cinq dans l'îlet No cinquante cinq, suivant plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer de l'ancienne municipalité No 2, daté du 1er mai 1849 et déposé aux records au Préfet de David L. McCay, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-sept pieds de face à la rue St. Pierre, vingt sept pieds cinq lignes de largeur derrière sur cent cinq pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatre et cent six pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne limitrophe au No Six.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Hagan et de George L. O. D. Lafayette, suivant acte au rapport du dit notaire D. L. McCay, en date du 1er juin 1849.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Par oisse d'Orléans.
17 nov—17,26 nov—4,13,19 déc

Charles Lecarpentier vs. Thomas O. Rourke.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,465—Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans—Il est par le présent donné que en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et vais procéder à la vente de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la ville d'Alger sur la rive droite du fleuve Mississippi vis à vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No Treize, dans l'îlet ... [illegible] ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... [illegible]

HARRY T. HAYS,
17 nov—, 1et 2 d Shérif

Louis S. Fellows vs. George G. Rogers.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,442.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI à ... dix-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un terrain situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, en cet Etat, (aujourd'hui Quatrième District de cette ville) ... [illegible] ...

2o—Un terrain situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, en cet Etat (aujourd'hui Quatrième District de cette ville) ... [illegible] ...

3o—Une portion de terre dans le même faubourg ... [illegible] ...

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du sieur Louis L. Fellows, par acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 23 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 nov—26—déc 4 13 19

SARAH J. TITTERTON vs. Wm L. THOMPSON

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,816.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-six de novembre 1866, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un chantier de charbon et de bois dernièrement occupé par le défendeur et situé rue des Magasins, entre celles Sixième et Washington, dans le Quatrième District de cette ville à savoir: 3,500 barils de charbon ou environ et 125 cordes de bois ou environ, aussi cinq mulets, cinq charrettes et cinq jeux de harnais, et aussi le temps restant du bail des dits lieux, une copie duquel bail sera lue au lieu et à l'heure de la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
14 nov—17 20, 21, 26 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu WILLIAM A. REDDINGTON, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,829—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Lundi dix de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine étendue de terre située dans la paroisse de St-Tammany, en cet Etat, savoir: la moitié Sud de section Onze dans le Township Quatre de la Rangée Huit Est dans le District des terres sujettes à la vente, à Greensburg Louisiane, contenant trois cent dix sept acres et quatre vingt douze centièmes d'acre, suivant relevé fait par N. F. Hyer, arpenteur, en date du 14 octobre 1850 et déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
8 nov—17 26 déc—5 10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NATHAN STEPHENS vs la Dame CLARISSE DE CHAUX et son époux, (Clarisse Verneuil, épouse d'Adolphe Déchaux.)

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 18,447—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, premier décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Bons Enfants, Plauché, St-Bernard et Mystérieuse; désignés par les numéros UN, DEUX et TROIS et mesurant comme suit, savoir:

Le No UN, vingt-quatre pieds de face à la rue des Bons Enfants, trente-cinq pieds cinq pouces sur la ligne derrière; sur cinquante trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur et face à la rue St-Bernard, soixante cinq pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No DEUX.

Le No DEUX mesure quatorze pieds de face à la rue des Bons-Enfants, soixante-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No UN et soixante-dix pieds six pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au No TROIS, et quatorze pieds cinq pouces sur la ligne derrière. Le No TROIS mesure vingt pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue des Bons-Enfants, vingt et un pieds sur la ligne derrière, soixante-dix pieds six pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au No DEUX et soixante-seize pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse, la dame Dechaux au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de François Lacroix, suivant acte au rapport de Robert J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 7 mai 186..

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 oct—nov 9,17,24—déc 1

O. U. JACQUET, exécuteur testamentaire vs. MICHAEL GERNON, curateur et JOHN L. SHOEMAKER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,354—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Apollo, Bacchus, Erato et Clio, mesurant soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato, sur cent huit pieds de profondeur et est composé de la partie du terrain désigné primitivement par le No Onze dans l'îlet No Quatre-Vingt Quatre, d'après le plan du faubourg de l'Annonciation, &c.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient à la succession de John L. Shoemaker, à savoir: pour en avoir hérité d'un quart par donation de Mathias Shoemaker, et les trois autres quarts par donation de Charles Shoemaker, suivant acte au rapport de W. J. Castel, notaire public, en cette ville, et a été dûment mis en possession de la totalité par ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 de décembre 1859.

Et le dit Mathias Shoemaker en avait fait l'acquisition de J. B. Adam, suivant acte au rapport de H. Barnshide, notaire public en cette ville, en date du 5 de novembre 1855.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 nov—26 déc—déc 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

VENTE PAR CATALOGUE.

Grande Vente, sans réserve (pour clôre des consignations et réaliser pour des avances faites) d'un grand stock d'articles importés.—Belles Montres en or montées sur diamant, Argenterie et Plaqué, Fournitures de Bureaux, Coutellerie, Pipes en racine de bruyère, Porcelaine, Bonneterie, Barèges, Velours soie, Livres à lettres, Cardes à coton, Encre, Enveloppes, Souliers, Formes de Chapeaux de femmes, etc. —par ordre de G G Wolf.

PAR HOFFMAN & MARKS.

IL sera vendu, Samedi, 17 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 60 de la rue du Camp, au-dessus du magasin de MM. Bloomfield, Steele & Co.—tout le stock d'articles arrivés récemment et comprenant: un grand choix de fournitures (anglaises) de bureaux, crayons de bois, plumes, papier écolier, papier à lettres et papier à billets, livres d'école et livres en blanc, livres à lettres, enveloppes assorties, porte plumes, encriers, encre, pipes en racine de bruyère, porcelaine, coutellerie de table et de poche, cardes à coton, etc.

—Egalement—

1000 douz. bonneterie, coton, mérinos et laine, anglaise; 200 pièces barèges extra fines à voiles; 200 velours soie noire, extra fine; 200 jupons fins brodés—Egalement: 200 paires brodequins assortis; 200 douzaines formes de chapeaux de femmes.

—Et—

20 montres Lever en or et montées sur diamant;
20 jolies montres en or, émaillées;
" " montres de chasse, en or et à double boîtier;
100 tasses en plaqué, dorées extérieurement;
" réfrigérants (plaqués) à beurre;
30 services à thé et à café (4 pièces au service), dorés à l'intérieur—et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Aussi—En même temps et au même lieu pour compte de qui il appartiendra—

16 caisses cadenas anglais,
2 barriques d'étrilles,
1 barrique de tire-bouchons,
Et un beau coffre fort en fer.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

On peut avoir des catalogues, vendredi, à midi, au bureau des encanteurs. 14 nov

PAR FORSTALL & SPEAR.

Succession de PIERRE PELANNE.—No 19,391—
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Propriété de prix dans le Deuxième District; 125 actions de la banque des Citoyens, réduites à 117 actions de la dite banque.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salles de vente, No. 36, rue Bienville.

VENDREDI, 30 novembre 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un TERRAIN situé dans le 2me District de la Nlle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, St-Pierre et Toulouse. Le dit terrain a, pr. m. américaine, vingt pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de soixante pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, ensemble, cent vingt-cinq actions de la banque des Citoyens réduites à cent dix-sept actions de la dite banque.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet d'actions (mortgage note) pour 125 actions de la banque des Citoyens, réduites à 117 actions de la dite banque s'élevant à ($2645) deux mille six cent vingt cinq piastres, payable en versements annuels, le 1er janvier de chaque année, conformément à la charte de la dite banque.—L'hypothèque restant en faveur de la dite banque, sur les bâtisses, lesquels devront être enlevées de la par le dit acquéreur et transportées sur une propriété à un appartenant, à la satisfaction de la dite banque. Pour le reste, s'il y en a, comptant.

L'acte de vente, avec les timbres de revenu intérieur pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 oct—26; 8, 17, 24, 29 nov

PAR ALFRED BOULIGNY.

Belle Propriété sur le Tchifuncte et à Madisonville.

Succession de Mme F. V. DeGruy—No. 239.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Sixième Cour Judiciaire pour la Paroisse St Tammany en date du 21 octobre 1866. No 239 du dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feue Mme F. V. DeGruy, savoir:

1o—Une habitation située dans la paroisse St Tammany, sur la rive gauche de la rivière Tchifuncte, ayant neuf cent quarante cinq 1|2 arpents de superficie et bornée suivant le plan de l'arpentage, par la propriété de J. Weber et sur la ligne inférieure par la propriété de Miles H. Hand et derrière par les terres vacantes. Le tout d'après un plan fait par E. Burgh, ingénieur civil et député arpenteur général pour l'Etat de la Louisiane, daté le 11 décembre 1856. Ensemble 211 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduits à 225, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir un moulin à scie et dépendances, &c. &c.

2o—Un terrain ou 1|4 de terre situé à Madisonville, paroisse St Tammany dans cet Etat mesurant soixante pieds de face à la rue Pine, sur quarante arpents de profondeur entre lignes parallèles, moins la distance à la dite rue à la rivière Tchifuncte borné d'un côté par la propriété de Rosalie Ribot, et de l'autre côté par la propriété autrefois de Samuel Harper maintenant Veuve Harper. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison en briques et dépendances.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, sept mille cinq cent cinquante piastres comptant au moment de l'adjudication et le reste en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pour la somme de ..., payable par billets ... [illegible] ... balance au comptant au moment de l'adjudication pour l'achat.

Actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis. oct—25—3, 10, 17, 21 nov

Sept beaux Terrains situés dans la rue Orange, entre les rues Annonciation et Paranéere.

SUCCESSION

de WILLIAM PERKINS,—No 8,503.

Par ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu Samedi 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de Hon. J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans à la date du 25 octobre 1866, No 8,503 du dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes appartenant à la succession de William Perkins, savoir:

Sept terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Paranéere (Calliope?), Richard et Annonciation et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, ... [illegible] ...

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE DE SYNDIC.

Propriétés foncières dans le Troisième District.

A. LEBLANC, vs SES CREANCIERS—LES CREANCIERS DE LAUVE & LEBLANC.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,288.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,
Bureau, No 90, rue Vieil et Levée.

SAMEDI, le huit décembre 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... 1866, dans l'affaire ci-dessus, No 20,288—

1o—Un lot de terre désigné par le No 17 de l'îlet No 7, dans le faubourg Washington, sur un plan en date du 19 ... 1866, par ... voyer, ... [illegible] ...

2o UN AUTRE LOT DE TERRE, également situé dans cette ville, faubourg Washington, dans l'îlet des rues Crapé, ... [illegible] ...

Conditions—Moitié comptant, la balance à un crédit de six mois ... [illegible] ...

Actes de vente pardevant A Mazureau, ainsi que les timbres du Revenu des E. U., aux frais de l'acquéreur. 8 nov—10, 17, 29, 7 et 8 déc

PAR S. GUINAULT

Propriété rue St-Louis.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau: Bienville et Passage de la Bourse

Il sera vendu samedi 17 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant environ 19 pieds de face à la rue St Louis sur 71 pieds de profondeur. Ensemble une maison No 237 de deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, poulailler, citerne, latrine, &c. Cette propriété est louée $180 par mois.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $627. 50 ainsi que des intérêts à huit pour cent par an du 29 juillet 1866 payable à un an, et la balance comptant sans déduction des intérêts du susdit billet de $627. 50.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris le timbre et les taxes de l'année courante. 16 nov

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse

LUNDI, 19 novembre 1866, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Prieur et Amour, à la Poterie, près de la plaine aux Raquettes—

21 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler;
1 cheval;
La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions.—Jusqu'à $150, comptant; de $150 à $300, six mois; et au-dessus de $300, neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 17 nov

Propriété de valeur, rue Dauphine.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, cor. Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, samedi 17 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 91 pieds vers la rue Toulouse, 19 pieds sur une première largeur de la ligne du fond, de là sur une seconde profondeur de 12 pieds, et de ce point sur une seconde largeur de la ligne du fond de 8 pieds, et 72 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue St Pierre, entre les rues Toulouse et St Pierre; Ensemble une maison haute en briques, avec verandah, ayant au rez-de-chaussée un grand salon vitré, vestibule d'entrée, galerie sur le derrière et cabinet, quatre chambres à l'étage supérieur, cuisine, dans une aile en briques de quatre chambres, gaz, bains, water-works, &c, &c. Voir le plan à la Bourse.

Les installations du salon au rez de chaussée ainsi qu'une petite cuisine dans la cour ne feront point partie de la vente.

Conditions—moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. D Dreyfous, notaire public. 13 nov—

VACHERIE.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, cor. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 20 novembre 1866, à 11 heures du matin—la vacherie de Jean Lamerque, qui se retire de ce genre d'affaire, attenant ancienne habitation Bermudes, près de la vacherie de Bastian.

Le terrain comprenant un demi îlet, l'étable pour 60 vaches; une maison de deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, ainsi que

45 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait avec veaux, et d'autres au moment de vêler.

Chevaux de tir et un de selle,
1 taureau, 1 charrette à lait, 1 dito à provision,
Des volailles, 1 beau cochons.
La clientèle de 45 gallons par jour, les ustensils de la vacherie, &c. &c.

Conditions—Pour les vaches, chevaux, charrettes, volailles, cochons, &c. jusqu'à $100, comptant; de $100 à $200, 6 mois et au dessus de $200 un an de crédit en billets endossés à satisfaction.

Pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets portant six pour cent d'intérêt et hypothèque. 10 nov

PAR McCERREN & CO.

Succession de JAMES DAVERN—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,862.

PAR McCERREN & CO.,
G. W. McCERREN, encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue St Charles.

IL sera vendu à l'encan SAMEDI, 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté Nouvelle Orléans, 19 octobre 1866, et leu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dryades (Philippa) Baronne, Lafayette (Hevia) et Girod, désignés comme lots Nos Un et Deux, suivant plan dressé par L. H. Pilié voyer, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. Le lot No Un mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No Deux est contigu au lot No 1 et forme l'encoignure des rues Dryades et Lafayette, et mesure 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, mesure américaine.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Oct—18, 17 et 24 nov

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Vente importante de Propriétés foncières pour effectuer un partage.

LA RESIDENCE BRINGIER, sur la rue Carondelet, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

UNE MAISON DANS LE "CRESCENT ROW," à côté du RESTAURANT DE VICTOR, sur la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

SOIXANTE-QUINZE TERRAINS AMÉLIORÉS ET NON AMÉLIORÉS dans le Premier, le Second et le Troisième District.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MADAME BENJAMIN TUREAUD et als vs. M. D. BRINGIER et als. en partage
Quatrième Cour de District No 17,724.

SAMEDI le 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Paul E. Théard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, date le 13 octobre 1866, No 17,724, les propriétés suivantes seront vendues, à savoir:

Propriétés dans le Premier District.

1—CETTE PORTION DE L'ILET borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, connue comme la résidence Bringier, avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison spacieuse et confortable avec soubassements en briques, ayant de grandes galeries de face et de côté, de grands salons, chambres à coucher, salle à manger, cabinets, et des bâtisses dans la cour pour domestiques, remise, pigeonnier, &c. Cette résidence convient à une grande famille—la maison a le gaz dans toutes ses appartements, water works, citerne, &c. dans la cour. Le jardin est planté d'arbres et d'arbustes; le terrain mesure 255 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et une façade sur la rue Melpomène de ... [illegible] ...

2—LA MOITIÉ d'un terrain étant une partie du terrain No 3 dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Constance et Annunciation, mesurant 31 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Melpomène, 3 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur d'à peu près 157 pieds sur le côté près de la rue Constance et à peu près 158 pieds sur le côté près de la rue Annonciation. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3—LA MOITIÉ indivise d'un terrain dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Constance et Annonciation, désigné par le No 16 et mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 130 pieds, 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages.

Propriétés dans le Second District.

4—UN TERRAIN de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, mesurant 30 pieds, de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 180 pieds entre lignes parallèles, ayant dans le fond une allée commune qui donne sur la rue Bourgogne. Ladite propriété est bornée sur le côté près de la rue Dauphine, par une propriété qui appartient à Madame Vance et sur le côté près de la rue Bourgogne par une propriété qui appartient ou qui a appartenu autrefois à une Madame Alcadie Gordon, maintenant le restaurant de Victor.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une grande maison en briques à trois étages, avec une salle en granit au premier occupée maintenant par Mme Talbot et est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1867.

5—UN TERRAIN à l'encoignure des rues Hôpital et Prieur, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier Johnson et Prieur, désigné par le No 18 et mesurant 31 pieds 11 pouces lignes de face à la rue Hôpital sur une profondeur et une façade à la rue Prieur de 98 pieds 2 pouces 5 lignes et 102 pieds 6 pouces 2 lignes sur le côté près de la rue Johnson et 25 pieds 6 pouces sur la ligne au fond.

6—Un terrain irrégulier, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Rochéblave et Tonti, marqué par le No 5 et mesurant 30 pieds ... de face à la rue St-Philippe, ... [illegible] ...

Propriétés dans le Troisième District.

7—DOUZE TERRAINS étant la moitié de l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement et 14 à 21 inclusivement. Les terrains Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 21 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Esplanade et Johnson.

Le terrain No 5 mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 134 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No 18 mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 12 à 21 inclusivement mesurent chacun 22 pieds 3 pouces de face à la rue Johnson sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 7 lignes entre lignes parallèles. Le terrain No 19 forme l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec.

8—DOUZE TERRAINS, étant l'autre moitié de l'îlet décrit plus haut, désignés par les Nos 6 à 17 inclusivement.—Le terrain No 6 mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'Esplanade, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 7 à 10 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'Esplanade sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'encoignure des rues Esplanade et Prieur.

Les terrains Nos 11 à 16 inclusivement mesurent chacun 22 pieds 3 pouces de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 7 lignes entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec. Le terrain No 17 mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes parallèles.

9—CINQ TERRAINS à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Galvez, Esplanade et Kerlerec, désignés par les Nos 20 à 24 inclusivement. ... [illegible] ...

10. UN TERRAIN irrégulier, à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Kerlerec et Columbus ... [illegible] ...

11—LA MOITIÉ indivise de ... terrains dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, ... désignés par les Nos 25 à 35 inclusivement.

Le terrain No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez et mesure 29 pieds 9 pouces et ... [illegible] ...

Le terrain No 26 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 27 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 28 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 29 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 30 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 31 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 32 mesure 32 pieds 1 pouce ... [illegible] ...

Le terrain No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro et mesure 29 pieds 9 pouces ... [illegible] ...

12—LA MOITIÉ indivise de 21 terrains désignés par les Nos 2 à 22 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Girod, Urquhart, Clouet et Feliciana.

Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement ... [illegible] ... Le terrain No 11 forme l'encoignure des rues Girod et Clouet.

Les terrains Nos 12 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Feliciana sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 5 lignes entre autres lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Girod.

Le terrain No 22 forme l'encoignure des rues Urquhart et Feliciana.

13—LA MOITIÉ indivise de 21 terrains désignés par les Nos 2 à 22 inclusivement dans l'îlet borné par les rues St Jean Baptiste, Girod, Feliciana et Clouet.

Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain No 11 forme l'encoignure des rues Clouet et St Jean Baptiste. Les terrains Nos 12 à 22 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues St Jean Baptiste et Feliciana, et le terrain No 22 forme l'encoignure des rues Girod et Feliciana.

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE. Premièrement. Pour la propriété située dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Carondelet, Terpsichore et Baronne, le tout comptant, payable en billets du trésor des Etats-Unis.

Secondement. Pour toutes les autres propriétés ci-dessus décrites, un quart comptant en billet du trésor des Etats-Unis, et le reste à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement avec condition de la clause de ... et d'hypothèque, que cinq pour cent seront ajoutés au montant des billets pour couvrir les frais d'avocat en cas de poursuite. Les billets des acquéreurs devront être divisés par coupons afin de satisfaire les divers ayants-droit intéressés, et les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs.

Actes de vente par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

21 oct—28, 27,—3 nov 10 17, 22, 21, et 24.

VENTE PEREMPTOIRE

De la moitié indivise des îlets de terre situés sur les rues Douane, Bienville, St-Louis et St-Pierre, dans le Second District de cette ville.

La sixième indivis de 10780 60|100 acres de terre dans le District de Greensburg.

Le tiers indivis de 638 32|100 acres de terre dans la Paroisse d'Iberville.

JAMES O. NIXON vs. SES CREANCIERS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE ORLEANS.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur
Bureau No 47 rue Carondelet

SAMEDI, le 1er décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Paul E. Théard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 19 juin 1866, dossier de la Cour No 13,552, il sera vendu, pour le compte des créanciers de l'insolvable, les propriétés suivantes, savoir—

LA MOITIE INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Second District de cette ville, désigné par le No 390 et borné par les rues Murat, Alexandre, Bienville et Douane, mesurant à peu près 297 pieds plus ou moins de face à chacune des rues Murat et Alexandre et à peu près 309 pieds plus ou moins de face à chacune des rues Bienville et Douane.

LA MOITIE INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 422 et borné par les rues St Louis, Toulouse, Murat et Olympia, mesurant à peu près 305 pieds 2 pouces plus ou moins de face à chacune des rues Olympia et Murat et à peu près 300 pieds plus ou moins à chacune des rues St Louis et Toulouse.

LA MOITIE INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 396 et borné par les rues Alexandre, Napoléon St Louis et Toulouse, mesurant à peu près 300 pieds plus ou moins de face à chacune des rues St Louis et Toulouse et à peu près 305 pieds 2 pouces plus ou moins à chacune des rues Alexandre et Napoléon.

LA MOITIE INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 325, borné par les rues St Jacques, St Jean, Toulouse et St Pierre, mesurant à peu près 236 pieds plus ou moins de face à la rue St Jacques, à peu près 301 pieds 2 pouces plus ou moins de face à la rue St Jean, à peu près 200 pieds plus ou moins à la rue Toulouse, à peu près 126 pieds sur une ligne oblique allant de la rue St Pierre à la rue St Jacques.

LA MOITIE INDIVISE DE TREIZE TERRAINS dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 455 borné par les rues St. Patrick, Bernadotte, Toulouse et St Pierre, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement et par les Nos 13 à 22 inclusivement.

Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues St Patrick et St Pierre et mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur et une façade à la rue St Patrick de 120 pieds 6 pouces.

Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout selon le plan de la section No 2 déposé dans le bureau de C. Roselius, receveur pour la Compagnie de dessèchement de la Nlle-Orléans.

LE SIXIEME INDIVIS de 10780 60|100 acres des terres décrites et dessus dans le District de Greensburg Louisiane, selon les patentes ... enregistrées au Bureau des terres de l'Etat de la Louisiane, savoir:

La patente No 6,964 pour toute la section 1, T. 8, R. 7 E, contenant 655 28|100 acres.

La patente No 6,965 pour toute la section 12, T. 8, R. 7 E, contenant 657 51|100 acres.

La patente No 6,967 pour toute la section 11, T. 8, R. 7 E, contenant 630 80|100 acres.

La patente No 6,968 pour toute la section 10, T. 8, R. 7 E, contenant 674 48|100 acres.

La patente No 6,969 pour toute la section 14, T. 8, R. 7 E, contenant 646 ...|100 acres.

La patente No 6,970 pour toute la section 13, T. 8, R. 7 E, contenant 640 13|100 acres.

La patente No 6,976 pour toute la section 15, T. 8, R. 7 E, contenant 561 10|100 acres.

La patente No 6,971 pour toute la section 21, T. 8, R. 7 E, contenant 322 9|100 acres.

La patente No 6,972 pour les sections 22, 23 et 25, T. 8, R. 7 E, contenant 484 ...|100 acres.

La patente No 6,973 pour toute la section 24, T. 8, R. 7 E, contenant 633 25|100 acres.

La patente No 6,974 pour toutes les sections 28 et 29, T. 8, R. 7 E, contenant 508 19|100 acres.

La patente No 6,975 pour toute la section 31, T. 8, R. 7 E, contenant 640 ...|100 acres.

La patente No 6,976 pour toute la section 32, T. 8, R. 7 E, contenant 586 30|100 acres.

La patente No 6,977 pour toute la sec. 2, T. 8, R. 7 E., renfermant 656 84|100 acres.

La patente No 6,978 pour toute la sec. 17, T. 8, R. 7 E., renfermant 601 16|100 acres.

La patente No 6,979 pour toute la sec. 5, T. 8, R. 7 E. renfermant 567 84|100 acres.

La patente No 6,980 pour toute la sec. 9, T. 8, R. 7 E., renfermant 628 67|100 acres.

La patente No 6,981 pour toutes les sections fractionnaires 6 et 7 T. 8, R. 7 E., renfermant 218 47|100 acres.

La patente No 6,982 pour toutes les sections 4, 5 et 6, T. 8, R. 8 E., renfermant 368 60|100 acres.

LE QUART INDIVIS de 18|36 38|100 acres des terres décrites ci-dessous, dans le District de terres du Sud-Ouest de la Louisiane, selon les patentes accordées par l'enregistreur du Bureau des Terres de la Louisiane, savoir:

La Patente No 7793, pour la moitié Sud de la Sec. 36, la moitié Nord de la Sec. ... et le quart Sud Est de la Sec. 21 T138, R16E, renfermant 661 ... acres.

La Patente No 7795, pour la section 36, T138, R15E, renfermant 662 10|100 acres.

La Patente No 7797, pour la moitié Nord de la section 15 et le quart S.-E. de la même section T148, R17E, renfermant 481 acres.

La Patente No 7796 pour la section 36, T148, R16E, renfermant 640 ... acres.

La Patente No 7782 pour la section 47, T138, R15E, renfermant 640 ... acres.

La Patente No 7700 pour la moitié Ouest et le quart Sud-Est de la Sec 16, T148, R17E, renfermant 480 34|100 acres.

La Patente No 7795, pour toute la Sec. 36 excepté le quart Sud-Est du quart Sud-Est, T138, R16E, renfermant 600 acres.

La patente No 7706, pour la moitié Sud de la Sec. 32, T138, R17E, renfermant 319 ... acres.

La patente No 7705 pour le quart Sud Est et la moitié Sud du quart Sud Ouest de la section 14 et le quart Nord-Ouest et la moitié Sud du quart Sud Ouest de la section 29, T138, R17E, renfermant 683 ... acres.

La patente No 7701 pour le quart Sud Est de la section 21, et le quart ... de la section 22 ... de la section 28, T. 14 S, R. 17 E, renfermant 643 ... acres.

La patente No 7703 pour la moitié nord de la section 9 et la moitié ... T. 14 S, R. 17 E., renfermant 640 ... acres.

La patente No 7702 pour la moitié nord de la section 11 et la moitié sud du quart nord-ouest et le quart sud-est de la section 11, T. 14 S, R. 17 E, renfermant 320 ... acres.

La patente No 7722 pour toute la section 1 excepté le quart nord est du quart nord est, T. 14 S, R. 17 E, renfermant 603 17|100 acres.

La patente No 7794 pour toute la section 35, T. 14 S, R. 16 E, renfermant 640 acres.

La patente No 7789, pour la moitié est de la section 26, T. 14 S, R. 15 E, renfermant 320 acres.

La patente No 7791, pour la section 27, T. 14 S, R. 16 E, renfermant 640 acres.

La patente No 7797 pour la moitié ouest de la section ..., T. 14 S, R. 17 E, renfermant ... acres.

La patente No 7792, pour la section 25, T. 14 S, R. 16 E, renfermant 640 acres.

La patente No 7790, pour la moitié est de la section 2, T. 14 S, R. 17 E, renfermant 320 36|100 acres.

—AUSSI—

LE TIERS INDIVIS D'UN MORCEAU DE TERRE dans la paroisse Iberville, dans le district de ..., sur la rive droite de la Louisiane, à l'ouest du Mississippi, selon la patente No 492, renfermant 638 32|100 acres, district sud-ouest, T. 11 S, R. 11 E.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant R. Brenan, notaire public aux frais des acquéreurs et compris les timbres du Gouvernement des Etats-Unis.

2 oct—27—nov. 1, 3, 10, 17, 24, 30—déc. 1er

Deux terrains, à l'encoignure des rues Hallième et Constance, avec une bâtisse en bois à un étage, servant autrefois de magasin de grains et de fourrage.

Succession de CHAS. SCHUTTLER, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur
Bureau, No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le huit décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... octobre 1866, il sera procédé à la vente, ... et appartenant à la dite succession, savoir:

DEUX TERRAINS avec ... dans le Quatrième District ... [illegible] ...

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

BELLE RESIDENCE

No 115 rue Dumaine, entre les rues Dauphine et Bourgogne

Par C. E. GIRARDEY & Co.
Nicholas J. Hoey, Encanteur.
Bureau: No 17 Passage de la Bourse

[illegible]

Meubles riches de salon, en bois de rose, meubles de bibliothèque, glaces françaises, cintures de marbre, &c., &c.

C. E. GIRARDEY & Co. encanteurs

[illegible]

Propriété améliorée sur la rue Moreau, Troisième District.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

Succession de A. A. Turner.

No 27,339—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Nicholas J. Hoey, Encanteur
Bureau No 17 Place de la Bourse

LUNDI, 19 novembre ... [illegible]

Meubles de Bureau, Coffre-Fort, &c.

Succession de C. H. Smith—No 27,3..

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Nicholas J. Hoey, Encanteur
Bureau Passage de la Bourse, No 17

MARDI, 20 novembre 1866, à 10 heures du matin, au bureau du défunt, dans la rue Carondelet, ... en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 2 novembre 1866, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles de bureau, grillage en fer et un coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de feu James Forsyth.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No 26,795.

Terrains vagues et améliorés, de très grand prix, dans le Premier et le Quatrième Districts.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs,
Nicholas J. Hoey, Encanteur,
Bureau No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, huit décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District en date du 25 août 1866 et d'un ordre supplémentaire du même juge en date du 2 novembre 1866, No 26,795 du dossier de ladite Cour, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de James Forsyth, savoir

1o—UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ... [illegible] ...

2o—DEUX BONS TERRAINS POUR BATIR situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Hercule (aujourd'hui Rampart), Clio et Erato ... [illegible] ...

3o—LA TRES BELLE PROPRIÉTÉ DE PRIX formant le coin ... [illegible] ...

Ces propriétés ... [illegible] ...

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. ... [illegible] ...

Actes de vente pardevant ... [illegible] ... Chas Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 nov—5, 11, 17, 24—8 déc

Maison en bois et à étage, dans la rue Washington.

SUCCESSION DE GEO. H. CLAY—No 11,881

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs,
N. J. Hoey, encanteur,
Bureau: Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 8 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... octobre 1866, et rendu dans la susdite succession, il sera vendu, à l'enchère publique la propriété suivante, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, ... situé dans le Quatrième District de cette ville ... [illegible] ... rue Washington ... [illegible] ...

Conditions—La moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement. L'acquéreur devra confesser jugement pour le montant des billets. La Police d'assurance ... Les bâtisses devront être assurées pour les deux tiers de leur valeur et la police devra être transférée au porteur des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 nov—17, 26—déc 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM

AVIS D'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.
Salle d'encan, rue Bienville, No. 30.

SAMEDI 17 novembre, à 10 heures précises du matin, grande vente de

Bottes, Souliers et Brodequins.

—A 11 heures précises—

Caisses et balles coton blanc et écru,
Caisses et balles ... anglaises et américaines,
Caisses et balles ... et ...,
Caisses et balles couvertures ... et blanches,

—Ensuite—

336 lots de marchandises sèches assorties et de saison.

—A ... —

Caisses et douzaines de chapeaux pour hommes et pour enfants.

—Ensuite—

Grande vente d'habillements pour hommes et pour enfants.

Conditions à la vente. 17 nov

PAR A. FEIBER.

GRANDE VENTE,

Sans Réserve, de Veau Français, Maroquin, Veau Ciré et Peau de Chevreau—venant d'être reçus directement d'Europe Vente à l'encan.

PAR A FEIBER
H. MARKS, encanteur

IL sera vendu lundi, 19 novembre à 10 heures, dans leur salle d'encan au No ... de la rue de Chartres,

49 douzaines veau français,
49 do maroquin,
35 do veau ciré,
75 do peau de chevreau

pour être vendus en lots au gré des acheteurs.

Conditions à la vente. 17 nov

PAR D. E. MORPHY.

Toile d'Emballage. Toile d'Emballage.

PAR D E MORPHY, encanteur

IL sera vendu, samedi, 17 novembre 1866, à midi, à l'entre ... et Rio ...

63 pièces toile d'emballage ... avariées.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 nov

Ferblanc. Ferblanc. Ferblanc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu samedi, 17 novembre 1866, à ... du matin, au magasin No 41 de la rue des Magasins ... caisses ferblanc ... 10 à 14

Conditions—Comptant 17 nov

PAR J. B. CROZAT.

Marchandises sèches.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Chartres et St Louis

SAMEDI, 17 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure des rues St Louis et Chartres—

Marchandises sèches, ... souliers, meubles, chaussures de ... &c.

Conditions—Comptant 17 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Mme Rose O'Keefe.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No ...

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Nicholas J. Hoey, encanteur
Bureau, No 17 Passage de la Bourse

[illegible]

SUCCESSION DE FEU ... A. FERDOUBONDE
No ...

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

THOMAS M. WALSH et als contre P. W. WALSH, tuteur, &c. No 27,293.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

[illegible]

Actions—Vente de succession—Actions de la banque de la Louisiane, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de l'Odd Fellows Hall et de la compagnie de Manufacture de la Louisiane.

SUCCESSION DE GERSHOM KURSHEEDT

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No ...

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
Nicholas J. Hoey, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI, 17 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible] ...

1.—Trente actions de la Banque de la Louisiane, de $100 chacune.

2.—Soixante cinq actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans de $100 chacune.

3.—Vingt actions de la Société des Odd Fellows Hall.

4.—... actions de la Compagnie de Manufacture de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de feu WM C. MICOU.

Micou contre Micou—No 27,288.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Vente pour opérer un partage, d'une jolie maison en bois et deux îlets de terre ayant 41 terrains, à Rickerville Station, sur le chemin de fer de la rue St Charles.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs
N. J. HOEY, encanteur

SAMEDI 17 novembre ... [illegible] ...

1o—Un certain ... [illegible] ...

2o—Un certain lot de terre ... [illegible] ...

CONDITIONS—Pour la propriété décrite au premier lieu, un quart comptant ... et le reste à un, deux et trois ans de crédit ... [illegible] ... Pour les autres propriétés, ... [illegible] ...

Les actes de vente ... [illegible] ... pardevant A. D. Duvigneaud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR VINCENT & CO.

Résidence cottage dans la rue Prytanée et un terrain ou dans la rue Hevia.

PAR VINCENT & CO.,
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, LUNDI 19 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Terpsichore, St Charles et Melpomène ... [illegible] ...

UN CERTAIN TERRAIN situé dans la Deuxième (aujourd'hui Premier) Municipalité de cette ville, ... rue Hevia ... [illegible] ...

CONDITIONS DE LA VENTE—Comptant

L'acte de vente ... pardevant ..., notaire public ... 14 nov

Excellente tapis de chanvre, marchandises sèches, étrangères et américaines

PAR VINCENT & CO.
Wm. P. Vincent, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 17 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres—

35 pièces excellente tapis de chanvre
6 caisses ... [illegible] ...
[illegible]
Mousse ... chaise ... meubles françaises, noirs et en couleur, couvertures en laine, &c. &c. 17 nov

PAR E. ROGER & CO.

Vente de Marchandises Sèches.

LUNDI, 19 COURANT.

Cotons blancs et écrus, Indiennes fantaisie, Mousselines de laine, Flanelles, Couvertures, Cotons à draps, Casimirs, Draps, Châles, Nubias, Chemises et Caleçons, Parapluies, &c.

—AUSSI—

250 douzaines Chapeaux feutre et casimir.

Par E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur

LUNDI 19 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à la salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Douane—

[illegible]

—AUSSI—

250 douz. Chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions à la vente 17 nov

Marchandises sèches étrangères et américaines.

Linge fait, chemises et chapeaux, Parapluies et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 17 novembre, il sera vendu, à 10 heures, à la salle d'encan Nos 45 et 47 rue de la Douane—

[illegible]

—AUSSI—

[illegible]

—AUSSI—

[illegible]

—ET—

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

Contenu d'un Café, Meubles, &c.

Succession de André Mauleoy.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 37 Passage de la Bourse

[illegible]

Contenu ... à l'angle des rues Royale et Conti—Meubles, Albums, Piano, Vitrines, &c., &c., à l'encan.

Succession d'Eugène M. Wiswell.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 27,...

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
No 37 Passage de la Bourse.

[illegible]

Résidence de Valeur sur la rue Clio, Nos 162 et 164, entre les rues Baronne et Carondelet.

SUCCESSION DE WILLIAM ... GLES

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur

[illegible]

Propriété de valeur sur la rue Ursulines, entre les rues Claiborne et Derbigny

Succession de Philip Henrich May.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, No 37 Passage de la Bourse

[illegible]

Résidence ... dans le Deuxième et Troisième District. Terrains pour bâtir—Vente à ... termes

Dans l'affaire des mineurs de ... M. Soulat Dufossat —No ...

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 37

[illegible]

Les actes de vente ... pardevant A. D. Duvigneaud, notaire public aux frais des acquéreurs.

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 104,

NOUVELLE ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations. 7 oct—3 m

PAR PALFREY & HILL

Vente à l'encan, d'une excellente maison à étage et en briques, No 43 de la rue Dauphine. Conditions avantageuses.

PAR PALFREY & HILL
H. W. PALFREY, Jr., encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 35.

SAMEDI 17 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un terrain situé dans le ... de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville et Douane, et Bourgogne et Dauphine ... [illegible] ...

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit ... [illegible] ...

L'acte de vente ... [illegible] ... aux frais de l'acquéreur ...

PAR J. P. BOISSEAU

Groceries. Groceries.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures ... aux magasins Nos 49 et 51 de la rue ... tabac à fumer, ... fromage, indigo, ... [illegible] ...

Conditions—comptant en billets du Trésor 17 nov

PAR G. DE FERIET.

L'habitation bien connue de feu Fürcy Verret, située dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ... près du chemin de fer des Opelousas, deux maisons à étage, ... la rue Verret—Egalement des actions, scrips, &c. &c.

SUCCESSION DE FURCY VERRET.

No 18,837

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42 rue Royale.

MARDI 18 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale ... celles de Canal et Douane, il sera vendu à l'encan ... chaque, ce qui suit—

—Propriété Foncière—

[illegible]

—Actions—

Douze actions de cent piastres chacune de la Compagnie de la banque de l'Etat de la Louisiane.

... actions de ... Cotton Press Co.

—Scrips—

Certificat No ... [illegible] ...

—CONDITIONS—

[illegible]

Vente positive de magnifiques meubles français, pour règlement de compte

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42 rue Royale.

MERCREDI le 21 novembre 1866, à 10 heures ... au No 16 rue Royale ... [illegible] ...

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 nov

Trois maisons au coin des rues Franklin et St Louis, portant les Nos 183 et 185 de la rue St Louis et Nos 79, 81 et 83 de la rue Franklin, dans un voisinage où les bonnes propriétés commanderont toujours un fort loyer.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42 rue Royale

SAMEDI 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale ... vendu à l'enchère publique—

UN MORCEAU DE TERRE ... [illegible] ...

Propriété de prix, No 66 de la rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, dans un voisinage où il se fait des améliorations, et de beaux magasins et de belles résidences.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, 42 rue Royale.

SAMEDI 24 novembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, ... les Canal et Douane ...

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District ... rue Bourbon ... a 48 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon sur 84 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

... une MAISON ... [illegible] ...

Cette propriété est très avantageusement située dans le voisinage ... [illegible] ...

L'acte de vente ... pardevant Amédée Ducatel, notaire public aux frais de l'acquéreur.

Trois magasins de prix, en briques et à trois étages, dans la rue Dumaine, entre les rues Levee et Chartres, dans le voisinage immédiat du marché aux viandes et du marché aux légumes;—excellents emplacements pour restaurateurs, marchands de groceries et marchands de glace.—Egalement une jolie MAISON, divisée en deux corps de logis, Nos 194 et 196 de la rue Tremé, entre les rues Dumaine et St-Philippe, dans la partie la plus florissante du faubourg Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale No 42

SAMEDI 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre celles de Canal et Douane il sera vendu—

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Levée, Chartres et Madison ayant les dimensions suivantes:

Le terrain No 1 a 21 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 85 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 2 a 21 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 85 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 3 a 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 85 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus se composent: trois magasins en briques et à trois étages. ... [illegible] ...

2o—Un terrain situé dans le même District ... rues Tremé, Dumaine, St-Claude et St Philippe ... [illegible] ...

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit ... [illegible] ...

Les actes de vente ... pardevant ... aux frais des acquéreurs. 15 nov

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chalmers, ...

Fusils Fins Doubles et Simples,

... Munitions, articles d'équipement, ... &c.

... [illegible]

17 nov—1m 22, rue de Chartres.